



Simiane-Collongue

N° : 86/2026

DÉCISION DU MAIRE

Approbation de la rénovation des WC du RDC et des bureaux de la Mairie

Le Maire de la Commune de Simiane-Collongue,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dispositif d'aides financières des travaux de proximité,

Considérant que la Commune a le projet de réaliser des travaux de proximité éligibles à ce dispositif

DÉCIDE

De solliciter l'aide du Conseil Départemental à hauteur de 70 % au titre des travaux de proximité – Année 2027 – pour le projet suivant :

- La rénovation des sanitaires du RDC, les bureaux de l'Urbanisme, du 3eme étage et sur service jeunesse au 2eme étage Aussi une estimation des travaux a été demandée à la société ECA, qui a chiffré la prestation à **89 029,74 € HT.**, dont une subvention du département de **59 500,00 € H.T.**

Fait à Simiane-Collongue, le 09 septembre 2026

Philippe ARDHUIN
Maire de Simiane-Collongue